

RÈGLEMENT RELATIF À LA PRIME EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS HORECA
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Formulaire à retourner à l'administration communale, accompagné des différents documents requis.

La demande doit être adressée à : Commune de Woluwe-Saint-Lambert, Collège des bourgmestre et échevins, avenue Paul Hymans 2 à 1200 Bruxelles ou par courriel à affaires.juridiques@woluwe1200.be, au plus tard 31/03/2022.

Mme, Mr,

En exécution du règlement relatif à la prime en faveur des établissements Horeca dans le cadre de la pandémie de Covid-19 adopté par le Conseil communal en séance du 25/05/2021, nous vous demandons de compléter le présent formulaire et de le retourner à l'administration communale, accompagné des différents documents requis.

Établissement :

Dénomination :

Adresse :

.....

.....

Demandeur :

Nom de la société (ou de la personne physique le cas échéant) :

.....

.....

Adresse siège social (ou domicile si personne physique) :

.....

.....

N° d'entreprise :

Téléphone :

Date de naissance :

Adresse courriel :

Coordonnées bancaires du compte sur lequel verser la prime

IBAN :

BIC :

Titulaire du compte en banque :

Joindre en annexe(s) :

- La ou les factures établies au nom du demandeur entre le 01/03/2020 et le 31/12/2021,
- La ou les preuve(s) de paiement de la(les) facture(s) par le demandeur,
- Titre de propriété ou contrat de location relatif à l'établissement concerné établi au nom du demandeur,
- Tout document permettant de justifier que les dépenses ont été effectuées pour lutter contre la propagation de la Covid-19.

Fait à, le

Signature du demandeur :